Village des peintres
Barbizon

ARRETE MUNICIPAL n° 38.2024
AUTORISANT LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMNT
DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA RD 64
AVEC DÉVIATION

Le maire de Barbizon

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L 2213-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié concernant la signalisation temporaire (8ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière),

Vu le dossier d'exploitation,

Vu la demande d'avis au maire de Chailly en Bière en date du 12/04/2024,

Vu la demande d'avis au maire de Fleury en Bière en date du 12/04/2024,

Vu la demande d'avis à la DDT en date du 12/04/2024,

Vu la demande d'avis au commissariat de gendarmerie de Cély en Bière en date du 12/04/2024,

CONSIDERANT que les travaux de renouvellement de la couche de roulement RD 64, du PR 2+650 au PR 3+860, sur le territoire de la commune de Arbonne la Forêt nécessitent de prendre des mesures de restrictions à la circulation, afin de sécuriser les usagers de la route et les agents exécutant les travaux,

ARRETE

Article 1er

Du 23 avril 2024 au 24 avril 2024 jusqu'à 6h, la circulation est réglementée sur la RD 64, du PR 10+625 au PR 10+845, sur le territoire de la commune de Barbizon.
Les mesures de restriction à la circulation s'appliquent de 19h30 à 7h00.

Article 2

Les mesures de restriction mises en place, dans les deux sens de circulation, sont les suivantes :

- La RD 64 sera fermée dans les deux sens de circulation entre les PR 9+695 carrefours RD 637 et 12+917 carrefour RD 11.

- La déviation s'effectuera par la RD 637, RD 50 puis RD 11 en direction de St Martin en Bière dans le sens Paris / Province et par la RD 11,RD 50 puis RD 637 en direction de Chailly en bière dans le sens Province/Paris.

- Une déviation intra-muros sauf PL s'effectuera via les rues chemin de la messe, Grande rue, Belle marie, JB Gassies et Plante Rabot, Ernest Révillon et rue de Fleury.

- Le stationnement sera interdit avenue de 23 aout 1945 de 19h00 à 7h00 du 23 au 24 avril 2024 jusqu'à 6h.

Article 3

La mise en place et le maintien de la signalisation pendant toute la durée des travaux sont à la charge du Département de Seine et Marne, représenté par le centre routier de Fontainebleau, joignable au 01.64.10.61.10.

Article 4

Le présent arrêté est affiché aux extrémités de la section concernée de la RD 64.

Article 5

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6

Mesdames et Messieurs :

- Le Sous-Préfet de Fontainebleau,
- Le Directeur des Routes,
- Le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Moret-Veneux,
- Le Maire de St Martin en Bière,
- Le Maire de Fleury en Bière,
- Le Directeur Interdépartementale de la Police Nationale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Département https://www.seine-et-marne.fr/fr/actes-administratifs, dont une copie est adressée, pour information, à Mesdames et Messieurs :

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Le Chef du SAMU,
- Le Délégué Militaire Départemental,
- Le Directeur des Transports du Conseil Départemental,
- Le Directeur départemental des Territoires, unité mobilité, déplacements, transports.

Article 7

En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé au Maire de Barbizon,
- D'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Melun, par le biais d'une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif, ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Barbizon , le 17/04/2024

Gérard TAPONAT

Le Maire

MAIRIE DE BARBIZON (SEINE ET MARNE)

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT
les Quatre Croix
ROUTE BARRÉE A 200 m
ROUTE BARRÉE
R DE FLEURY
R ERNEST REVILLON
R CHARLES JACQUES
R ANTOINE BARYE
R THEODORE ROUSSEAU
R DE LA BARBIZONNIERE
R JEAN BAPTISTE COMBLE
R JEAN FRANCOIS MILLET
R JULES BOURDOIS
R DU CHAMP CAUTHIER
R ANDRE BILLY
R DU PUITS DU CORMIER
R GABRIEL SEAILLES
R DU PUITS DU FORMIER
CHE DES MAZETTES
ALL DES VACHES
CHE DU BORNAGE
GRANDE RUE
CHE DES PERTHES
CHE DES VIGNES
CHE DES ARPENTS
CHE DE LA PLANTE BAROT
APPOLD GENERAL DE GAULLE
Chêne Charlemagne
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - DE
IAU-IdF / ©IAU-IdF / ©IGN - BDADRESSE® - BDTOPO® mai 2018 - BDTOPO® 2019